

OÙ ADRESSER VOTRE DOSSIER ?

Identification de l'organisme compétent

Les réponses aux 4 questions suivantes permettront d'identifier l'organisme compétent pour traiter cette demande.

- | | | |
|--|-----|-----|
| • Le demandeur peut-il se lever seul (même avec difficulté) ? | Oui | Non |
| • Le demandeur peut-il s'habiller seul (même avec difficulté) ? | Oui | Non |
| • Le demandeur peut-il faire sa toilette seul (même avec difficulté) ? | Oui | Non |
| • Le demandeur peut-il manger seul (même avec difficulté) ? | Oui | Non |

Si la réponse est « Non » deux fois ou plus

Le dossier est à envoyer au département du demandeur pour demander l'APA.

Dans les autres cas

Le dossier est à envoyer à la caisse de retraite principale du domicile du demandeur pour demander l'Accompagnement à domicile des personnes âgées.

Après l'étude du dossier, un professionnel se rendra au domicile du demandeur pour évaluer son niveau d'autonomie et ses besoins. Il lui proposera, le cas échéant, un plan d'aide personnalisé.

LES RÉPONSES COMPORTENT AU MOINS 3 OUI

Le dossier est à envoyer à la **caisse de retraite principale** du domicile du demandeur pour demander l'Accompagnement à domicile des personnes âgées. Voir ci-dessous les coordonnées des caisses de retraite.



Carsat Nord-Est

Service des aides individuelles

81 – 85 Rue de Metz

54073 Nancy

mail : aides.individuelles@carsat-nordest.fr



MSA Marne Ardenne Meuse

Pôle prestations extra-légales

24 Boulevard Roederer

51077 Reims cedex

Mail : actionsociale.blf@mam.msa.fr

LES RÉPONSES COMPORTENT 2 NON OU PLUS

Le dossier est à envoyer au **département** du demandeur pour demander l'Allocation personnalisée d'autonomie. Voir ci-dessous les coordonnées du département.



<https://www.meuse.fr/>

Direction de l'Autonomie

Service Prestations

3 Rue François de Guise

BP 40504

55012 Bar-le-Duc cedex

Mail : da@meuse.fr